

**Monsieur le Président**  
**CPDP LGV POCL**  
**68 rue du Faubourg Saint Honoré**  
**75008 Paris**

A Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 13 Janvier 2012

**Objet : Avis LGV Syndicat des Viticulteurs**  
**Saint-Pourçain**

*En Copie à : Mr le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier*

Monsieur le Président,

Nous attirons votre attention sur le projet de ligne à grande vitesse (LGV-POCL) dont un des scénarios est susceptible de passer par le vignoble de Saint-Pourçain (projet Ouest-Sud) et aurait plusieurs conséquences.

L'obtention en 2009 de l'appellation d'origine contrôlée après 27 ans d'efforts, engage les vignerons au niveau du cahier des charges dans une restructuration de leurs vignes. En accord avec l'Institut National des Appellations d'Origine, les vignerons se doivent de respecter un calendrier de restructuration de leurs vignes sous peine de déclassement, engendrant de ce fait des investissements importants.

D'autre part, il est important de signaler que la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois a obtenu un Pôle d'Excellence Rurale au sein duquel le vignoble de Saint-Pourçain est partie prenante. Plusieurs projets portés par le syndicat des viticulteurs et cofinancés par les collectivités territoriales nous engageant dans des financements pour la décennie à venir : la route des vins du vignoble de Saint-Pourçain, l'aménagement des caveaux, la promotion du vignoble, la mise en place d'un conservatoire de Tressallier (cépage local)...

La future Ligne à Grande Vitesse, si elle traversait le vignoble de Saint-Pourçain, aurait pour effet :

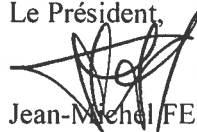
- une diminution des surfaces de l'appellation.
- une coupure du parcellaire viticole, d'autant plus sensible que les structures sont déjà assez morcelées. De plus, la mise en œuvre d'opérations d'aménagement foncier est incontestablement plus difficile dans des secteurs de cultures pérennes, et sous signe de qualité géographiquement délimité.

Le vignoble de Saint-Pourçain avec ses 640 ha ne peut se permettre une perte, fût-elle minime, de ses surfaces. Cela affecterait les engagements pris en matière d'appellation d'origine contrôlée.

Ainsi les viticulteurs de Saint-Pourçain s'opposent au projet de tracé Ouest-Sud qui dénaturerait un des plus anciens vignobles de France mais aussi mettrait à mal le développement du vignoble et la pérennité des exploitations viticoles.

Espérant que nos attentes soient prises en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Jean-Michel FERRIER